

**DECISION DU PRESIDENT  
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

**DECISION N°2023.00303**

**STADE GEOFFROY-GUICHARD –  
PRESTATION DE RENOVATION DE LA SONORISATION -  
AVENANT N°1 AU MARCHE 2022DCAF108**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la commande publique et notamment son article R. 2194-7,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2023.00064 en date du 23 février 2023 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Hervé REYNAUD, dans les domaines de l'administration générale, des marchés publics, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT le marché 2022DCAF108 portant sur une prestation de rénovation de la sonorisation du stade Geoffroy-Guichard, notifié le 08 avril 2022 à la SPIE CITYNETWORKS, mandataire, pour un montant de 1 333 260,95 € HT (soit 1 599 913,14 € TTC) réparti comme suit :

- montant HT : 1 333 260,95 € HT,
  - tranche ferme (TF) : 1 299 358,55 € HT,
  - tranche optionnelle (TO) 001 rotation des stacks : 33 902,40 € HT,
  - tranche optionnelle (TO) 002 Maintenance : 0,00 € HT,
- montant TTC : 1 599 913,14 € TTC,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre en compte la fiche de travaux modificatifs validée suivante : FTM n° AOO2 - Fiche Travaux Modificatifs n°1 concernant la non-réalisation de la tranche optionnelle 1 liée à la rotation des stacks et à l'adaptation des prestations en lien avec le démarrage des travaux,

CONSIDERANT que ces modifications nécessitent la passation d'un avenant n°1 au marché 2022DCAF108,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

Un avenant n°1 au marché 2022DCAF108 relatif à la prestation de rénovation de la sonorisation de confort du stade Geoffroy-Guichard, est conclu avec la société SPIE CITY NETWORK mandataire, sise Parc du Moulin à Vent, Bat 35, 33 avenue du Docteur Georges Levy, 69693 Vénissieux Cedex, pour prendre en compte les trois fiches de travaux modificatifs.

L'évolution financière engendrée par ces fiches est détaillée comme suit :

- Montant de l'avenant :
  - montant HT : - 44 089,23 € HT,
  - -3,3 % d'écart introduit par l'avenant.

**RECU EN PREFECTURE**

Le 19 avril 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99\_AU-042-244200770-20230327-C2023003030

Date de mise en ligne : 19 avril 2023

- nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :
  - montant HT : 1 289 171,72 € HT :
    - tranche ferme (TF) : 1 289 171,72 € HT,
    - tranche optionnelle (TO) 001 Rotation des Stacks : 0,00 € HT,
    - tranche optionnelle (TO) 002 Maintenance : 0,00 € HT,
  - montant TTC : 1 547 006,06 € TTC.

#### **ARTICLE 2**

La dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice en cours, sur l'opération 200 gestionnaire DCAF du budget principal. Les règlements interviendront à l'avancement des travaux.

#### **ARTICLE 3**

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

#### **ARTICLE 4**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 19/04/2023  
Pour le Président, par délégation,  
Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD